

ARRÈTE MUNICIPAL n° 2026.13

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réservation d'un emplacement public pour la vente de gâteaux le vendredi 23 janvier 2026

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu la demande présentée par l'école élémentaire de Saint-Jorioz représentée par monsieur MAYBON Bruno, pour permettre l'organisation d'une vente de gâteaux aux abords immédiats du village école
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un emplacement public afin de mettre en œuvre convenablement cette manifestation, en toute sécurité pour les personnes et les biens.
- ◆ Considérant les restrictions liées aux mesures du plan Vigipirate « urgence attentat »

ARRÈTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de vente de gâteaux Mme DE PINS, professeure à l'école élémentaire de Saint-Jorioz, a autorisation d'utiliser le domaine public aux abords du village école (pour le financement d'un voyage scolaire).

Article 2 :

Le vendredi 23 janvier 2026, de 16h25 à 17h00, l'organisatrice est autorisée à installer un stand devant le portail d'entrée du village école pour la vente de gâteaux.

En cas de mauvais temps, le préau du village école pourra être utilisé le temps de la manifestation

Article 3 :

Les organisateurs veilleront à laisser des espaces suffisants aux accès des lieux pour permettre une éventuelle intervention des secours ou évacuation. Les organisateurs veilleront également à conserver l'état de propreté initial.

La police municipale de Saint-Jorioz assurera un filtrage à l'entrée du village école (en cas de pluie) pour assurer la sécurité des participants pendant le goûter.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le directeur du village école, ce.0740511d@ac-grenoble.fr

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 13.01.2026

Le Maire
Michel BEAL

